

Délibération du Conseil d'Administration du 22 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars à 18 h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Aubigny-Les Clouzeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil municipal de la mairie de la Commune déléguée d'Aubigny, sous la présidence de Madame Michelle Grellier, Maire et Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation du Conseil d'Administration : 08 mars 2024

Présents : Michelle Grellier, Catherine Laville, Marcelle Brianceau, Joseph Jousseau, Huberte Rapiteau, Joseph Fortin, Paul Texier, Danielle Soulat, Louis Bruillot, Marie-Josèphe Ouvrard, Annie Grollier, Fabrice Pondevie, Marcelle Arrivé.

Absents, excusés : Angélique Pasquereau, Karine Racaud, Stéphanie Eriteau donnant son pouvoir à Catherine Laville, Séverine Pajaud

Secrétaire de séance : Ouvrard Marie-Josèphe

DEL 2024-03-006 :

Objet : Compte de gestion 2023

CONSIDERANT les comptes exacts, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- VALIDE l'ensemble des opérations, effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - Sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - Sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Sur l'adoption du compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2023, pour le budget principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.
- DONNE tous pouvoirs à Madame La Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE : Le Compte de Gestion 2023 et ses annexes sont joints à la présente délibération.

La Présidente du CCAS,



Michelle Grellier

Pour extrait conforme
Affichage et/ou notification le